

(principes et conséquences), la démocratie chrétienne, qui veut élever le peuple et soutenir par lui tout l'organisme social, au sommet de laquelle, de nouveau, doit commander Jésus-Christ.

La démocratie chrétienne ainsi entendue est une déduction logique des principes du Christianisme ; réalisée, elle sera tout à la fois la reconstitution doctrinale et pratique de la société chrétienne, un progrès et une nouvelle extension de la civilisation chrétienne.

A. N.

Questions maçonniques

Nos lecteurs liront certainement avec le plus vif intérêt l'extrait suivant d'un article de M. Paul Antonini, dans la *France chrétienne* du 15 janvier dernier. Ils y verront une fois de plus quel esprit satanique inspire le Grand Orient de France dont relève la loge *Emancipation* de Montréal.

Le rituel auquel il est fait allusion ci-dessous est le "Rituel du grade d'apprenti" publié dans les derniers mois de 1897. C'est tout récent comme l'on voit.

Par le Rituel du F. Monteil le caractère de la lutte est nettement indiqué ; il est tel que le Souverain Pontife l'a tracé, tel que nous l'avons toujours compris : c'est la lutte entre l'armée du Christ et l'armée de Satan !

Et si vous n'êtes pas encore convaincu, ami lecteur, lisez avec moi quelques pages du grimoire nouveau.

Avant d'avoir prêté son "obligation" et d'être reçu Apprenti, par conséquent pendant toute la durée de l'initiation, le profane est appelé *Citoyen*. Rien n'est changé d'ailleurs à la partie rituelle proprement dite, à la petite scène de famille d'interrogation. Mais après avoir séjourné dans le petit local dit "chambre de réflexion", fait son testament, et, nous le savons d'autres sources, déclaré sa volonté d'être *enterré civilement*, le profane-citoyen, introduit dans la loge, doit écouter un premier avertissement du Vénérable.

"Les qualités que nous exigeons de vous pour être admis parmi nous sont : la sincérité, la loyauté, et l'obéissance absolue aux principes de la fr. Maç."

On voit qu'il ne s'agit plus d'obéissance à la loi. Il est vrai que cela revient au même parce que la loi à laquelle on obéit, en Maçonnerie, est la loi Maçonnique ; mais enfin le doute qu'avec l'ancienne formule pouvait conserver le profane disparaît, et le Vén. continue :

"En tête de ces principes nous plaçons la tolérance.. pour toutes les idées.. mais la tolérance dans les idées n'entraîne pas la tolérance dans les faits ; et nous sommes les adversaires irré-